



PRISE EN CHARGE AMU EN MÉDECINE GÉNÉRALE



Les modalités liées à l'AMU peuvent varier selon les CPAS (liste D, réquisitoires, prestataires de référence, ...).

En cas de doute, contactez le CPAS concerné (dépend du lieu de vie du·de la patient·e) ou Medimmigrant.

Qu'entend-t-on par AMU

En médecine générale, l'**Aide Médicale Urgente est une prise en charge des soins (para)médicaux pour personnes sans titre de séjour** (et certain·e·s citoyen·ne·s UE sans droit à l'aide sociale) par le SPP Intégrations sociales et les CPAS.

Cette aide n'est pas automatique : c'est un droit que le CPAS peut "ouvrir" et renouveler.

Pour qui ?

- Personne **sans titre de séjour** ET sans ressources suffisantes
- Certain·e·s **citoyen·ne·s UE** sans droit à l'aide sociale/intégration
→ *Evaluation par un service social*

Diffère du **statut de DPI** (aide via Fedasil) ou du **statut de protection** (mutuelle) !

Conditions d'accès

- Etre privé·e de titre de séjour**
- Indigence** (enquête sociale du CPAS)
- AAMU** complétée par le·la médecin
AAMU = Attestation d'Aide Médicale urgente
→ "soins nécessaires"

Soins pris en charge

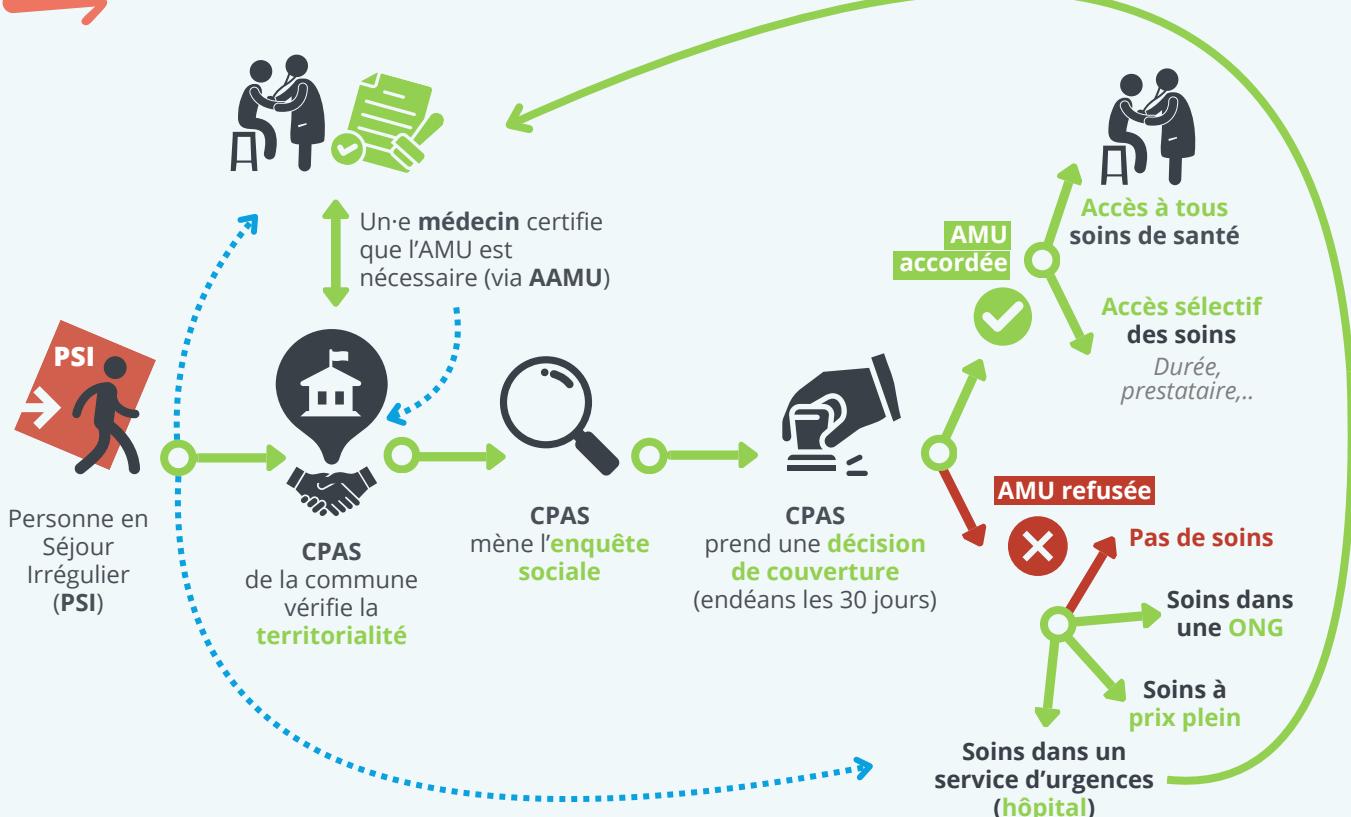
- Prestations de médecine générale et médicaments **remboursés par l'INAMI**
- Les prestations (para)médicales et hospitalières **peuvent être demandés via réquisitoire et/ou accord spécifique du CPAS** (sur fonds propres du CPAS)
Pour certaines situations, les CPAS peuvent aussi fonctionner avec des prestataires de "référence".
- **Médicaments de la catégorie D** (non remboursés par l'INAMI) - Se référer à la [liste de médicaments D](#) ! *Certains CPAS ne suivent pas toujours la liste !*
- L'accès aux **urgences hospitalières** ne nécessite **ni carte AMU, ni réquisitoire**.
La personne doit toutefois informer rapidement l'hôpital de sa situation ; le service social l'aidera dans les démarches.

Soins non couverts

Le **transport en ambulance, certains médicaments, produits dits cosmétiques, les langes, les laits pédiatriques, les lunettes ou lentilles de contact, ..** ne sont pas pris en charge par l'AMU. *Sauf demande particulière au CPAS*

Parcours et procédure pour le·la bénéficiaire

Repris de Roberfroid D., et al. Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ? –Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles: Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). 2015. KCE Reports 257Bs.



Un déménagement ?

La commune n'est plus la même ? Alors le CPAS non plus. Il faut se rendre au CPAS de sa nouvelle commune de résidence et réintroduire une demande d'AMU. Il est possible d'introduire une demande en ligne via [CPAS Online](#).

La carte AMU

- **Nom et format variables** selon le CPAS : parfois Attestation AMU, parfois Carte Mediprima,...
- **La carte AMU doit être présentée à chaque démarche médicale** (pharmacie, médecin,..)
- **La validité est limitée dans le temps** : la carte doit être renouvelée avant son échéance (souvent 15 jours à 1 mois avant).
- La carte permet le remboursement des soins hospitaliers (→ Mediprima) dans les **60 jours** après leur délivrance ou extra-hospitaliers (→ CPAS) dans les **45 jours**

En amont de la consultation

- Dans **certaines communes** (1000, 1030, 1060, etc.), **le prestataire de soins doit signer une convention avec le CPAS** afin d'être rémunéré pour les soins fournis.
- Procurez vous le **modèle d'Attestation AMU** (= AAMU) proposé par Brulocalis
- Besoin d'une médiation culturelle ou d'un·e interprète ? **Intercult** et **plusieurs services d'interprétariat ou de médiation culturelle** peuvent vous accompagner.

Pendant la consultation

1 Consultation MG = AAMU complétée

Décrire brièvement le besoin tout en respectant le secret médical = *Attestation d'Aide Médicale Urgente*

2 Points d'attention

- Vaccination** Noter dans Vaccinet/eVax + version papier et/ou photo sur GSM patient·e
- Tuberculose** Check list et orientation vers le FARES si nécessaire
- IST & VIH** Le Centre Mia propose des dépistages ciblés (et anonymes) gratuits
- HBV et HCV** Réseau Hépatite C pour des consultations de suivi et traitement
- MGF** Déctetomètre et suivi possible via le GAMS ou CéMAVie
- Logement** New Samu Social - Inscription en ligne ou 0800/99.340

3 Réquisitoire = référer

Nécessaire pour les **spécialistes**, pour les **prestataires non référencé·es*** sur la carte AMU, pour les médicaments de liste D hors cadre, pour du matériel médical spécifique,...

*Certains CPAS travaillent avec des prestataires de référence qui apparaissent sur la carte AMU. Les réquisitoires ne sont alors pas nécessaires.

→ Délivrance par le CPAS jusqu'à 30 jours.

4 Facturation au CPAS Via MediPrima !

La facturation électronique a été récemment déployée vers la première ligne.

Rétroactivité

- Ambulatoire → **jusqu'à 45 jours**
- Hospitalier → **jusqu'à 60 jours**

Urgences (hôpital)

Accès sans carte ni réquisitoire mais **prévenir immédiatement le service social** pour enclencher l'AMU.

Prescriptions et pharmacies



Catégories INAMI A/B/C/Cs/CX - Prise en charge via SPP IS/CPAS



Liste médicaments D (19 communes) - Prise en charge sur fonds propres du CPAS (substitutions si indisponibilités)



Parfois **intervention personnelle symbolique** mais dérogation possible.
Exemple : 0,50 ou 1 euro pour les communes 1060, 1070, 1090, 1082, 1170



Selon CPAS, **prescription + pharmacie de référence = pas de réquisitoire** pour catégories INAMI A/B/C/Cs/CX et Liste D **OU réquisitoire pour chaque délivrance**

Certains CPAS comme 1160 et 1050 n'ont pas de pharmacie de référence : il faut donc un réquisitoire pour chaque délivrance.



Autres médicaments peuvent parfois être pris en charge par le CPAS mais un **réquisitoire spécifique** est nécessaire



Vous doutez de la disponibilité d'un médicament ? Vérifiez en le statut sur <https://pharmastatut.be/>

En savoir plus

CPAS DE LA COMMUNE DU·DE LA BÉNÉFICIAIRE

N'hésitez pas à contacter directement le CPAS concerné pour connaître leur fonctionnement.

MEDIMMIGRANT

Informations sur le site et **permanences téléphoniques** pour vos questions via le Helpdesk.

LIVRET AMU COMPLET ET DÉTAILLÉ

Médecins du Monde (MDM) a réalisé un livret entièrement consacré à l'AMU à Bruxelles.

TOOLBOX

MDM propose également une Toolbox en ligne reprenant des **informations, ressources et outils d'aide à la prise en charge** des patient·e·s en situation de **vulnérabilité**.



© Copyright 2025 / FAMGB

PRISE EN CHARGE AMU EN MEDECINE GENERALE / BRUXELLES - MISE À JOUR 2025

Tous droits réservés à la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles / Federatie van de Brusselse Huisartsen Verenigingen